

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 225-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.1015

Déposée le: 21.11.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Kummer (Burgdorf, UDC) (porte-parole)
Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)
Grimm (Burgdorf, pvl)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)
Zäch (Burgdorf, PS)
Sommer (Wynigen, PLR)
Freudiger (Langenthal, UDC)
Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 24.11.2016

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Dépôt RBS de Bätterkinden: écoutons enfin les principaux intéressés!

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de faire en sorte, dans l'exercice de ses droits d'actionnaire (en particulier sur ordre du représentant des autorités au conseil d'administration) ou en qualité d'intermédiaire politique, qu'un groupe de suivi représentatif composé de particuliers concernés, de collectivités et d'associations (communes, IG Bätterkinden, Patrimoine bernois, associations de protection de la nature et de l'environnement, PME bernoises notamment) soit mis en place pour rechercher un site adapté à la réalisation d'un dépôt RBS entre Berne et Soleure.
2. d'attendre les résultats de ce processus n'excluant aucune piste pour décider d'inscrire le site dans le plan directeur.

Développement :

Le Chemin de fer régional Berne-Soleure (RBS) veut construire un dépôt entre Berne et Soleure afin d'être logistiquement capable, à moyen et à long terme, de faire face à l'étoffement de l'offre. Face à la demande croissante de prestations de transports publics, la construction de nouveaux dépôts s'impose ; c'est un fait. La manière de faire de RBS éveille cependant des soupçons. L'étude de IC Infraconsult commandée par RBS, qui considère le site « Leimgrube » à Bätterkinden comme le plus adapté, se fonde sur des critères vagues (feux « vert », « orange » et « rouge ») et surévalue souvent les intérêts de RBS (entreprise, finances), tandis qu'elle n'accorde par exemple que trop peu d'importance à la protection de la nature, de l'environnement et du patrimoine. On ne peut s'empêcher de constater que les intérêts du donneur d'ouvrage ont influencé les résultats de l'étude. Le site « Leimgrube » perturberait par exemple des surfaces d'assolement et un cours d'eau enterré. En outre, avec l'accès routier prévu, ce site jouxterait une zone sensible en termes de protection contre le bruit.

Jusqu'à présent, les intéressés et les associations n'ont pas été sérieusement auditionnés. La participation publique qui va avoir lieu est certes bienvenue. Néanmoins, RBS a déjà clairement exprimé sa préférence en faveur du site « Leimgrube » à Bätterkinden. Cette participation sans engagement arrive par conséquent alors que tout a déjà été décidé sur la base d'idées pré-conçues. Il n'est donc pas possible d'explorer toutes les pistes. Au contraire, cette participation risque de se transformer en mascarade.

La présente motion s'attaque à ce problème et réclame une participation consciencieuse de tous les intéressés – particuliers, collectivités et groupes d'intérêts. Concrètement, elle demande qu'un groupe de suivi représentatif soit chargé de rechercher un site en étant prêt à examiner toutes les possibilités. BLS a sélectionné le site de Riedbach Bern à l'issue d'un processus de ce genre. Ce succès pourrait servir d'exemple ici. En fin de compte, si les intéressés et les associations sont sérieusement impliqués, ils accepteront mieux le résultat, ce qui peut éventuellement éviter de longues querelles juridiques. Globalement, la mise en place d'un groupe de suivi ne ralentirait donc pas le processus mais accélérerait au contraire la résolution de la question.

La présente motion charge le Conseil-exécutif d'une part en tant qu'actionnaire (en particulier par l'intermédiaire de son représentant au conseil d'administration) et d'autre part en tant que médiateur politique de faire le nécessaire pour qu'un groupe de suivi se lance à la recherche d'un site. La mise au point d'un nouveau calendrier, moins serré, est indissociable de cette revendication. Mentionner le nom du site dans le plan directeur avant la conclusion des travaux du groupe de suivi, même s'il ne s'agit que d'une note en marge, compromet inutilement la recherche de solution. C'est pourquoi la présente motion demande aussi au Conseil-exécutif de ne pas prendre de décision comme prévu en mai 2017 (ou éventuellement en mars 2017), mais d'attendre les conclusions du groupe de suivi.

Motivation de l'urgence : le temps presse si le Conseil-exécutif veut faire figurer le nom du site dans le plan directeur. La participation publique doit s'achever en mars 2017, et dès le mois de mai, voire de mars, le gouvernement adoptera le plan directeur. Pour ne pas vider de sa substance la revendication de la motion (mise en place d'un groupe de suivi et attente des résultats avant toute inscription dans le plan directeur), le Grand Conseil doit traiter cette intervention avant la fin de la procédure de participation et avant la décision du Conseil-exécutif en mai (voire mars) 2017.